

Comment choisir ses lunettes de protection

Les lunettes de protection sont indispensables pour éviter les risques mécaniques (projections d'éclats ou de particules solides) et les risques chimiques liés aux projections de liquides dangereux, poussières toxiques, gaz, vapeurs toxiques ...

Les conséquences en cas d'accident peuvent être importantes : lésion ou brûlure de la cornée, lésions de l'iris ou du cristallin... Il est donc primordial de choisir une paire de lunettes de protection adaptée à votre utilisation.

I. Les normes

EN 166 : Détermine les spécifications de construction et de performances (propriétés optiques telles que puissance, facteurs de transmission et de diffusion de la lumière, propriétés mécaniques telles que solidité, stabilité thermique et résistance).

EN 170 : Filtres pour l'ultraviolet. Exigences relatives au facteur de transmission et utilisation recommandée

EN 175 : Equipements de protection des yeux et du visage pour le soudage et les techniques connexes.

EN 1731 : Protecteurs de l'œil et du visage de type grillagé

II. Selon votre utilisation

Le choix entre des lunettes masques ou des lunettes à branches va dépendre de votre utilisation.

Les lunettes à branches sont plus confortables que les lunettes masques. En contrepartie, la protection est moins complète car les éléments dangereux peuvent passer sur les côtés si les lunettes sont très ouvertes. Préférez des lunettes masques s'il y a des projections dans tous les sens.

Pour une utilisation prolongée sans projection importante, préférez des lunettes branches plus confortables (réglages des branches en longueur, port nasal en PVC souple...).

